

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
ARRÊTÉ N°AMV2025\_009

**Objet : Arrêté de stationnement**

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU l'arrêté 239 de la direction Générale Adjointe Infrastructures et supports techniques

VU le Code de la Route

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régler le stationnement dans l'agglomération de SCIONZIER,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : En raison d'un accident survenu lors du marché de Noël de SCIONZIER, le stationnement sera interdit sur une partie du Parking des Anciens d'AFN **jusqu'au Vendredi 10 Janvier 2025**.

**ARTICLE 2**: La signalisation nécessaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Mairie.

Pour extrait conforme au  
registre des arrêtés  
Scionzier, le  
Le Maire,

A Scionzier, le 02/01/2025

